

Titre de la rencontre : Rencontre du Comité d'accompagnement du projet de mine de graphite

COMPTE-RENDU

DATE ET HEURE	17 septembre 2019 à 17h30
LIEU	Nouveau Monde Graphite, 331, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints
PERSONNES PRÉSENTES	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hélène Riberdy - Administratrice, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière • Céline Racine - Citoyenne de Saint-Michel-des-Saints • Julien Charrette – Administrateur, Bassin versant Saint-Maurice • France Chapdelaine – Directrice Générale, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. • Valérie Pichot– Directrice, Service de développement local et régional de Matawinie • Pierre Allard - Citoyen de Saint-Zénon • Réjean Gouin - Maire, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints • Andrée Ancil - Co-propriétaire, Hôtel le Central • Frédéric Gauthier - Directeur environnement et développement durable, Nouveau Monde Graphite • Isabelle Levasseur – Responsable des relations à la communauté, Nouveau Monde Graphite <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Félix Nadeau-Rochon – Directeur par intérim du service d'aménagement, MRC de Matawinie • Julie Martin – Directrice générale, Municipalité de Saint-Zénon • Louis-David Coutu – Citoyen de Saint-Michel-des-Saints • Pierre Boucher - Représentant, Conseil de la Nation Atikamekw • Glen Dubé – Élu, conseil de bande, Manawan
ORDRE DU JOUR	
15h00 : Visite du site minier	
1- Mot de bienvenue	
2- Présentation de l'ordre du jour de la rencontre	
3- Adoption du compte-rendu du 28 mai 2019	
4- Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier	
5- Présentation et échanges sur la thématique, « Biodiversité »	
6- Membre du secteur récréotouristique	
7- Divers <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre Bassin Versant Saint-Maurice • Bilan des activités NMG/Rendez-vous country 	
8- Prochaine date de rencontre et sujets	
9- Évaluation et conclusion	

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 17h30. Madame Levasseur souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Le quorum est confirmé. Un tour de table est réalisé afin de permettre à mesdames Andrée Anctil copropriétaire de l'hôtel le Central et Valérie Pichot du Service de développement local et régional de Matawinie de faire connaissance avec les membres du comité. Considérant qu'une visite du site du projet minier avait eu lieu un peu plus tôt à 15h00, les membres qui étaient présents sont invités à commenter leur visite. « Une image vaut mille mots, cette visite a répondu à mes attentes et à mes préoccupations, etc. ».

2. Présentation de l'ordre du jour.

Il est proposé par Hélène Riberdy et secondé par Pierre Allard d'adopter le projet d'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2019 du comité d'accompagnement.

Il est proposé par France Chapdelaine et secondé par Julien Charette d'adopter le compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

Suivi du compte-rendu du 28 mai 2019.

Point 4 – Suivi du 22 janvier 2019

Montant, disponible pour réaliser une révision et analyse indépendante de l'EIES.

Il est rappelé aux membres du comité qu'une somme de 20 000\$ a été offerte par NMG pour réaliser une révision et une analyse indépendante en lien avec l'EIES. La municipalité de SMDS avait été identifiée à agir comme fiduciaire dans ce dossier et la CCHM avait été mandatée pour interpellier différentes organisations susceptibles de réaliser ce mandat et de faire parvenir aux membres les offres de services afin que ces derniers puissent en prendre connaissance et faire leur choix.

Mme Chapdelaine présente aux membres les offres de services reçues; l'expertise détenue par chacune d'elles, les honoraires et les services offerts. Les membres sont interpellés à commenter et positionner leur choix. Aux termes des discussions, la firme Norda Stelo est choisie par les membres et Mme Chapdelaine s'engage à la contacter afin de leur demander d'inclure à l'intérieur de leur offre de services une rencontre avec le comité d'accompagnement ainsi qu'une visite terrain des installations de NMG.

Point 7 – Membre du secteur récréotouristique

Considérant que le point 7, nécessite un suivi et qu'il se retrouve à l'ordre du jour, il est proposé de le traiter à même l'ODJ. Adopté par les membres.

4. Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier

Monsieur Gauthier présente les étapes réalisées et à venir pour la réalisation du projet de NMG.

L'ingénierie de détail

Étape importante en vue de la construction des infrastructures reliées à la mine. Des caractérisations et des forages sont présentement en cours afin d'obtenir des précisions géophysiques.

Q : Vous débutez l'ingénierie de détail même si le décret n'est pas encore accordé par le ministre?

R : oui, il faut comprendre que c'est un grand projet (300 millions) et qu'il faut débiter tout de suite la planification de la construction. L'ingénierie de détail permet de couvrir l'ensemble des plans relatifs à la réalisation, de compléter l'information nécessaire pour les demandes d'autorisation, l'utilisation et l'entretien des installations concernées par le projet (documentations techniques, plans et devis, arrimage des processus et services, etc.).

Mise à jour du projet à la suite des questions du ministère

- Le Concasseur à la base situé dans la fosse sera maintenant couvert par un bâtiment incluant de l'insonorisation et un dépoussiéreur.
- Reconfiguration de la halde de mort-terrain de manière à disposer de suffisamment d'espaces pour loger le concasseur fixe à proximité du concentrateur.
- Le transport du matériel de la fosse devra se faire par camion et les chemins utilisés doivent être optimisés pour tenir compte de la nouvelle configuration du projet (plus de convoyeur entre la fosse et le secteur de l'usine). Les camions auront une capacité de 63 tonnes.
- Le Réseau de collecte des eaux a été revu afin de diminuer l'empreinte sur les milieux humides
- L'ensemble des chalets et baux de villégiatures du lac aux Pierres ont fait l'objet d'ententes

EIES

NMG a déposé le 5 avril dernier son étude d'impact environnemental et social auprès du MELCC. À la suite de ce dépôt, NMG a reçu le 8 juillet du MELCC, une série de questions et commentaires à laquelle NMG a été invité à répondre. Il est mentionné aux membres que recevoir une série de questions ou de précisions de la part des ministères interpellés par l'EIES est un processus normal dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement du Québec. NMG prévoit transmettre au MELCC les réponses d'ici la fin septembre et s'il n'y a pas d'autres questions, le MELCC sera en mesure de remettre un avis de recevabilité. C'est à ce moment que le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut mandater le BAPE pour tenir des audiences publiques.

BAPE

NMG compte signifier prochainement auprès du ministre qu'elle souhaite la tenue d'audiences publiques afin de traiter de manière formelle et publique les préoccupations relatives au projet minier. Selon M. Gauthier les audiences du BAPE pourraient avoir lieu cet automne ou à l'hiver prochain.

Les audiences se présente en deux volets :

- 1- le volet information : présentation du projet NMG et période de questions par la commission et la population
- 2- le volet opinion : Dépôt des mémoires par les citoyens et organismes.

Le BAPE a un total de 120 jours, incluant les audiences publiques, pour remettre son rapport au ministre. Les membres du comité sont invités à visiter le site du BAPE

(<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/> pour en apprendre d'avantage et à consulter les documents concernant le projet Matawinie déposés au registre des évaluations environnementales au : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-019

Projet de la ligne électrique 120 kV

Le projet de la ligne électrique 120 kV vise à alimenter en électricité les infrastructures de la future mine de graphite, car la disponibilité en électricité à SMDS est insuffisante pour les besoins que nécessiteront l'exploitation de la mine. On parle ici d'une ligne reliée par des portiques (deux poteaux de bois) ayant une hauteur de 15 à 25 mètres et d'une largeur au sol de 40 mètres qui serait alimenté par le poste Provost à Saint-Zénon. NMG sera le maître d'œuvre de cette ligne, mais la cèdera à Hydro-Québec une fois complétée. Une première rencontre a eu lieu avec la municipalité de Saint-Zénon afin de les informer du projet et d'identifier avec eux diverses zones ou corridors pour l'insertion de la ligne 120 kV. Beaucoup d'étapes restent à finaliser dont :

1. Identification des zones ou corridors pour l'insertion de la ligne électrique 120KV
2. Rencontres des propriétaires concernés et caractérisation environnementale
3. Rencontres des utilisateurs (Quads+Motoneiges)
4. Vérifier les impacts au niveau du paysage

5. Présentation et échanges sur la thématique « biodiversité »

Les membres du comité ont souhaité approfondir divers enjeux identifiés dans l'EIES et reliés au projet Matawnie dont la biodiversité. La caractérisation du milieu biologique comprend beaucoup d'éléments et d'espèces.

- La Végétation et les milieux humides
- Les Espèces floristiques à statut particulier et exotiques envahissantes
- La Faune aquatique et l'habitat du poisson
- L'Herpétofaune
- La Faune terrestre
- Les Chauves-souris
- L'Avifaune

M. Gauthier présente les caractérisations réalisées et les enjeux identifiés et les mesures retenues. Voici quelques faits saillants et les commentaires et questions soulevés par les membres lors de la rencontre.

Faits saillants :

- La caractérisation du milieu biologique a débuté en juin 2016
- NMG a disposé ses infrastructures minières de façon à limiter l'empreinte sur les milieux humides tout en considérant les autres contraintes pour l'implantation des infrastructures.
- 43 stations de caractérisation des milieux humides ont été réparties dans tous les milieux humides potentiellement touchés par le projet afin d'obtenir un portrait présent dans l'ensemble de la zone d'étude restreinte.
- Une petite colonie de matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*), une espèce désignée vulnérable à la récolte commerciale, a également été observée dans le milieu humide MH28 lors des inventaires de 2018. Toutefois, cette espèce ne sera pas affectée par les travaux. Trois occurrences d'EFMVS sont répertoriées à proximité de la zone d'étude restreinte selon le CDPNQ. Il s'agit de l'ail des bois (*Allium tricoccum*), une espèce vulnérable à la récolte au Québec, de même que de l'ophioglosse nain (*Ophioglossum pusillum*) et du potamot de Vasey (*Potamogeton vaseyi*), deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Il faut cependant noter que les occurrences rapportées sont de nature historique, étant répertoriées entre 1950 et 1975, et que leur précision varie de 1,5 à 8 km.
- En ce qui concerne les espèces fauniques à statut particulier, les chauves-souris, la pauline du Canada et le moucherolle à côté olive sont susceptibles d'être impacté par le projet.

Enjeux - maintien de la biodiversité :

Milieux forestiers

Principaux effets:

- Perte de superficie forestière en raison du déboisement, incluant le décapage, l'excavation et le terrassement des surfaces, effectué pour l'installation des infrastructures.

Principales mesures d'atténuation:

- Restauration progressive
- Utilisation d'ensemencement hydraulique sur les surfaces temporairement non actives de la halde de co-disposition et de celles du mort terrain pour éviter la génération de poussière
- Prioriser l'utilisation d'espèces à croissance rapide dans le plan de restauration
- Prioriser l'utilisation d'espèces arborées en raréfaction dans la région

Mesures intégrées à la conception

- La gestion des résidus miniers et stériles en co-disposition
- Le retour des stériles et des résidus miniers dans la fosse
- La restauration progressive du site

Milieux humides

Principaux effets:

- Perte de superficie de milieux humides en raison du déboisement, du décapage, de l'essouchement, de l'excavation et du terrassement des surfaces effectués pour l'installation des infrastructures
- Restauration et création de milieux humides (augmentation nette des superficies)

Principales mesures d'atténuation:

- Création de nouveaux milieux humides lors de la restauration
- Évaluation afin d'optimiser l'emplacement de certaines infrastructures lors de l'ingénierie détaillée

Mesures intégrées à la conception

- La gestion des résidus miniers et stériles en co-disposition
- Le retour des stériles et des résidus miniers dans la fosse
- La restauration progressive du site

Espèces fauniques à statut particulier: Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olives et Chiroptères

Principaux effets:

- Perte et fragmentation d'habitats (déboisement)
- Destruction de nids, d'habitats de repos et de maternage (chiroptères) et mortalité (déboisement)
- Altération de l'habitat de reproduction en raison du rabattement potentiel de la nappe phréatique (milieu humide)

Principales mesures d'atténuation:

- Éviter d'effectuer les travaux de déboisement entre le 1er mai et le 15 août.

- Dans l'éventualité où une partie du déboisement devrait être effectuée pendant cette période, un inventaire de nids ou des arbres à fort potentiel pour les chiroptères sera réalisé au préalable afin de créer des zones d'exclusions de travaux
- Éclairage doté d'une bande spectrale lumineuse réduite

Mesures intégrées à la conception

- La gestion des résidus miniers et stériles en co-disposition
- Le retour des stériles et des résidus miniers dans la fosse
- La restauration progressive du site

Q : Avez-vous reçu des questions du ministère concernant les espèces floristiques?

R : Non aucune question sur ce sujet.

Q : Avez-vous expérimenté certaines espèces sur les haldes de co-dispositions ?

R : Non pas encore, des planches d'essais pour évaluer les espèces floristiques à privilégier seront mises en place en 2020.

6. Membre secteur récréotouristique

Afin de combler le secteur récréotouristique laissé vacant par le représentant du Zec Lavigne, Mme Céline Racine a sollicité Mme Andrée Ancil à joindre le comité d'accompagnement. Avant de quitter la rencontre, Mme Ancil partage auprès des membres son intérêt envers le projet.

Les membres du comité sont appelés à se prononcer sur cette représentation. Après discussion, il est proposé par Céline Racine et secondé par Hélène Riberdy d'accepté Mme Andrée Ancil comme membre du comité d'accompagnement. Adopté à l'unanimité. **RÉS : 20190917-01**

Comité d'accompagnement vs un comité de suivi

Mme Levasseur explique aux membres du comité que le MERN exigera la formation d'un comité de suivi lorsque NMG aura son bail minier (l'été prochain selon l'échéancier actuel). Considérant que les règles de gouvernance qui régissent actuellement le comité d'accompagnement sont très similaires à celles exigées par le ministère, il sera possible de reconduire les membres désirant poursuivre leur implication ou procéder à l'identification de nouveaux membres.

Poste citoyen de SMDS:

M. Louis-David Coutu, citoyen de SMDS a signifié son indisponibilité à poursuivre son engagement au sein du comité. Une lettre confirmant sa démission nous sera acheminée sous peu. Afin de procéder au remplacement du représentant *Citoyen de SMDS*, il est demandé aux membres d'être à l'affût et une annonce sera faite via l'infolettre qui sera distribuée dans la revue de la CCHM du mois d'octobre 2019.

7. Divers

Rencontre Bassin Versant Saint-Maurice

NMG a participé à la rencontre du Bassin Versant Saint-Maurice le 5 septembre dernier. Cette rencontre visait à identifier et prioriser des enjeux sur le thème de l'eau afin de procéder à l'élaboration du plan directeur de l'eau (PDE). Neuf (9) citoyens étaient présents. Après discussion, les enjeux et préoccupations adressées lors de cette rencontre pourront être adressés à la firme indépendante choisie.

Bilan des activités NMG/Rendez-vous country

Mme Levasseur présente un bilan des activités réalisées par NMG dans le cadre du RV Country.

- 80 personnes ont visité l'usine de démonstration
- 60 personnes ont visité le site minier
- On estime un que + ou – 400 personnes
- Selon la CCHM, + ou – 1200 personnes étaient présentes à l'événement
- On peut qualifier de succès les activités réalisées lors du RV Country

8. Prochaine date de rencontre et sujets

La prochaine rencontre du comité est prévue le 26 novembre à 17h30 au bureau de SMDS. Une invitation outlook sera acheminée aux membres.

9. Évaluation et conclusion

Très belle rencontre, belle visite du site minier, les explications et la vulgarisation du sujet a été très appréciée, bonne gestion du temps. Merci.

Prise de note : Isabelle Levasseur